



Cathedrale de Reims

Nouvelle indemnité de rupture à hauteur de trois années de commissions

par Antoine SIMON, Avocat Associé

La Cour d'appel de Reims vient d'accorder une indemnité de rupture égale à trois années de commissions pour un contrat d'agent commercial qui avait duré 14 ans.

« ...il y a lieu de fixer l'indemnité compensatrice due à [l'agent] à trois années de commissions acquises à l'agent calculées sur la base de la moyenne des trois dernières années de son mandat, soit 2003, 2004 et 2005 . »

Ce cas de valorisation au-delà de l'usage habituel de 2 années de commissions demeure toutefois rare.



Palmarès Le Point des
Meilleurs Cabinets d'Avocats
2023 - 2022 - 2021 - 2020 - 2019

128 boulevard Saint-Germain
75006 PARIS

Tél. 01 44 27 01 45
leaparis@lea-avocats.com

1 allée des Anciennes Serres
86280 SAINT-BENOIT

Tél. 05 49 88 03 03 – 05 49 41 30 93
leapoitiers@lea-avocats.com

Avenida Diego Martínez Barrio 4,
Edificio Viapol Center, 7a Planta 5b
41013 SEVILLA - ESPANA

00 34 95 40 922 55
leaseville@lea-avocats.com

10 novembre 2023